



## EDITO : Il y a-t-il du Rififi au sein de l'AES ?

Page 2

Trois faits majeurs semblent désormais détricher l'unité et la cohésion que les trois Etats de l'AES, à savoir le Mali, le Burkina Faso et le Niger, ont affiché au lendemain de la deuxième session du collège des chefs d'Etats de la Confédération tenue à Bamako.

## EFFONDREMENT FINANCIER IMMINENT DE L'ONU

**Le cow-boy des temps modernes, le Shérif sans revolver et l'héritier de Sun Tzu**



P. 4

# l'alternance

Fondateur et Directeur de Publication Youssouf Sissoko Tél : 77 76 98 88

N°200 du Lundi 2 Février 2026 • Hebdomadaire d'Informations d'enquête et d'analyse • Prix : 300 Fcfa



P. 7

**TRIBUNE :**  
**Réhabiliter les partis politiques**  
Pour une mémoire politique juste  
et une refondation lucide du Mali

**L'ancien président Alpha oumar Konaré souffle aujourd'hui 2 février sa 80<sup>e</sup> Bougie**



P. 2

## ATTAQUE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DIORI HAMANI DE NIAMEY

# Le Général Tiani sous le coup de l'émotion accuse Macron, Ouattara et Talon

Page 3



**LE CANDIDAT MADIOU SIMPARA SUR LA VOIE D'UN PLEBISCITE LE 8 FEVRIER**  
**Quels seront les défis de la nouvelle équipe à la tête de la CCIM ?**

P. 3



**DELITEMENT SECURITAIRE AU SAHEL**  
La communauté internationale va-t-elle rester indifférente ?



**16E SESSION DE L'ASSEMBLEE CONSULAIRE DU CONSEIL MALIEN DES CHARGEURS**

P. 8

**EDITO**



## Il y a-t-il du Rififi au sein de l'AES ?

Trois faits majeurs semblent désormais ébrécher l'unité et la cohésion que les trois Etats de l'AES, à savoir le Mali, le Burkina Faso et le Niger, ont affiché au lendemain de la deuxième session du collège des chefs d'Etats de la Confédération tenue à Bamako. Le premier fait, qui semble-t-il, a irrité véritablement les autorités malianes de la transition est celui d'avoir imposé des taxes aux sociétés minières y compris celles appartenant à des entreprises malianes, par les autorités Burkinabè. Bien que légales et conforme au nouveau code minier burkinabè, les autorités malianes ont eu du mal à comprendre la manière dont ces taxes ont été imposées et surtout aux entreprises malianes. Après cet acte des autorités burkinabè qualifié d'inamical, les autorités malianes ont réagi en plaçant sous mandat de dépôt cinq responsables de la société minière Hummingbird, une société Britannique acquise par Coris Invest Group, holding du banquier burkinabè Idrissa Nassa. En effet, les autorités de Bamako réclament à cette société le paiement de près de 700 milliards de francs CFA et une interdiction de toute exportation d'or. Le Gouvernement malien accuse également la société minière d'avoir dissimulé ses revenus dans des comptes basés à l'étranger entre 2024 et 2025. Pour beaucoup d'observateurs de la scène politique de l'AES, cette nouvelle tension entre le Mali et le Burkina Faso serait due à la décision prise en septembre 2025 par Ouagadougou de nationaliser la mine d'or de Taparko, alors que cette exploitation était détenue par Skygold Ressources, entreprise liée à Mamou Touré un proche conseiller du Président malien. Comme si cette tension, à l'allure d'une crise de confiance, ne suffisait pas le Niger aussi, de son côté va en rajouter en recevant une délégation venue de l'Algérie pour relancer la coopération énergétique entre les deux pays. En effet, c'est le ministre des hydrocarbures Mohamed Arkab, à la tête d'une forte délégation, qui s'est rendu à Niamey pour parler de la reprise des forages au bloc pétrolier de Kafra par la Sonatrach. Si cet acte a été applaudi par les nigériens, il a suscité plutôt incompréhension, indignation et colère chez leurs voisins maliens, qui disent ne pas comprendre comment l'allié nigérien pourrait-il collaborer avec l'Algérie considérée à tort ou à raison comme un Etat ennemi du Mali. Ces trois actions, celle du Burkina Faso, la réponse du berger à la bergerie du Mali et enfin la coopération algéro-nigérienne, à défaut de sonner le glas de l'unité et de la cohésion entre les trois Etats de l'AES, porteront un coup sérieux sur l'avenir de l'Alliance des Etats du Sahel. En fait elles prouvent à suffisance que la mayonnaise n'a nullement pris et que l'Alliance a été bâtie sous le coup de la passion, donc un géant au pied d'argile. Et pourtant en analysant de façon lucide, sans émotion, ces trois actions ne doivent pas entamer la cohésion et l'unité que les chefs d'Etat de l'AES ont pourtant fièrement affiché au sortir de la 2ième session du Collège des Chefs d'Etat de l'AES qui a vu le Capitaine Ibrahim Traoré prendre la Présidence de la Confédération, le 25 décembre 2025. Ces actes ne doivent pas provoquer une tension car les intérêts économiques ont toujours été au dessus des intérêts politiques éphémères. En se souvenant de la célèbre affirmation selon laquelle un Etat n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts, nul ne doit s'offusquer de voir son ami politique préserver les siens au détriment de l'amitié politique. La posture prise par les différentes autorités des Etats de l'AES ne semble pas plaider en faveur d'un apaisement, car même après l'attaque sanglante de l'Aéroport de Niamey, le Président Nigérien n'a nullement fait mention de la force unifiée de l'AES. Il a plutôt salué les forces Russes et celles du Niger qui ont, chacune, vaillamment défendu leur périmètre sécuritaire pour mettre en déroute les assaillants. Qu'on le reconnaisse ou qu'on le nie il y a une tension palpable au sein de l'espace AES, ce qui ne présage pas d'un lendemain enchanteur pour l'organisation.

Youssouf Sissoko

## L'ANCIEN PRÉSIDENT ALPHA OUMAR KONARÉ SOUFFLE AUJOURD'HUI 2 FÉVRIER SA 80<sup>E</sup> BOUGIE

**Voici quelques lignes retraçant son élogieux parcours politico Universitaire. Historien, archéologue et homme d'État malien, l'ancien président de la République Alpha Oumar Konaré, souffle ses 80 bougies ce 2 février 2026.**



Très jeune il s'engage en politique, il a mené une riche carrière intellectuelle ,Professeur d'histoire et de géographie, docteur en archéologie ,partisan infatigable de la liberté et acteur incontestable de l'avènement de la démocratie au Mali, ancien ministre, Grand homme d'Etat , Homme politique et Panafricaniste hors pair, fondateur de la revue culturelle Jamana en 1983, du quotidien Les Échos en 1989 et la Radio Bamakan , première radio libre du Mali en 1991 , le charismatique Professeur a été également consultant pour l'UNESCO et président du Conseil international des musées (ICOM) de 1989 à 1992. Le 8 Juin 1992, Le Professeur Alpha Oumar Konaré est investi 1er Président démocratiquement élu sous la 3<sup>e</sup> république du Mali à un moment où les attentes des malianes et malians étaient fortes.

Le fils de l'enseignant Dougoukolo Konaré et de la ménagère Binthily Diallo ,en 10 ans de pouvoir a imprimé au Mali sa lettre de noblesse, le respect dans le concert des nations et d'engranger des succès tangibles dans tous les domaines de la vie des malians. Les faits sont indéniables et les réalisations sont indiscutablement son œuvre.

Les dix ans du président Alpha Oumar Konaré à la magistrature suprême ont été marqués par la consolidation de la démocratie, la décentralisation, la gestion concertée et consensuelle du pouvoir, des efforts de paix dans le nord du pays ,dans la sous-région ouest africaine et en Afrique .

Dans une discussion avec les proches collaborateurs de l'ancien président de la République du Mali. Ils nous révélé qu'Alpha Oumar Konaré est un homme ouvert , un patriote dans

l'âme, un grand serviteur du Mali, un combattant infatigable pour la justice et l'équité, un grand démocrate. Il est, selon eux , celui qui sait faire triompher la paix à travers la sagesse partout où règne les tensions.

Le Grand mérite de l'Homme d'Etat, Le Président Alpha Oumar Konaré a été le respect de la constitution en acceptant de remettre le pouvoir qu'il a démocratiquement acquis, au terme de ses 2 mandats constitutionnels consécutifs de 5 ans, un fait qui n'a jamais eu d'égal en 66 ans d'indépendance du Mali.

Hostile à la peine capitale, il a annulé les peines de mort de l'ancien Président Moussa Traoré et de son épouse en prison à perpétuité avant de les gracier en 2002.

Le 8 juin 2002, le Président Alpha Oumar Konaré en quittant le pouvoir a gratifié aux Malians les conditions satisfaisantes d'une vie meilleure, d'un Mali confiant uni et prospère.

Après de loyaux services rendus à la Nation malienne, le président Panafricaniste Alpha Oumar Konaré est élu Président de la Commission de l'Union africaine de 2003 à 2008. Ses efforts pour l'intégration régionale sur le continent sont immenses.

Son engagement pour la quête de la paix et de la quiétude , lui a valu le rôle de médiateur de l'ONU au Soudan du Sud et sa nomination comme Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Soudan du Sud en 2015.

Ce 2 février 2026, le démocrate et le Panafricaniste Alpha Oumar Konaré souffle ses 80 bougies.

**Joyeux anniversaire à Monsieur  
Président Alpha Oumar Konaré!**

LE CANDIDAT MADIOU SIMPARA SUR LA VOIE D'UN PLEBISCITE LE 8 FEVRIER

# Quels seront les défis de la nouvelle équipe à la tête de la CCIM ?

Après le retrait de la candidature de M Harouna Kanté, le Président par intérim de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, Madiou Simpara est le seul candidat en lice et sera à coup sûr plébiscité par les délégués pour un nouveau mandat de cinq ans. Celui du renouveau et de la relance du secteur privé au Mali.

Ce plébiscite qui pointe à l'horizon pour le candidat Madiou Simpara, loin d'être un chèque en blanc, est une lourde responsabilité que le grand opérateur économique, Simpara doit assumer. En effet, pour être à la hauteur de cette confiance que les délégués vont placer en lui, il aura besoin d'une équipe dynamique capable de relever les multiples et complexes défis qui se posent au secteur privé en général et la CCIM en particulier. Voici quelques défis majeurs que l'équipe dirigée par Madiou Simpara doit relever au grand bonheur des opérateurs économiques et de l'économie malienne dans sa globalité. A quelques encablures de l'élection du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, le suspense semble totalement levé avec le retrait par Harouna Kanté de sa candidature, après celle de Mme Aïssata Lah. L'on pourrait affirmer sans risque de se tromper qu'aucun



obstacle ne semble se dresser sur la voie du candidat Simpara qui est en route pour un mandat de cinq ans renouvelable. En effet, pour prétendre solliciter un autre mandat il revient au Président de travailler afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs pouvant constituer son bilan. En d'autres termes le nouveau Président élu doit relever trois défis majeurs. Le premier défi serait de rassem-

fédérer toutes les tendances au sein de l'organisation.

Le deuxième défi est celui de la relance du secteur économique en créant une relation de collaboration avec les autres institutions consulaires et regroupements économiques pour un secteur privé dynamique compétitif, pourvoyeur d'emplois et véritable moteur du développement. Pour atteindre ces objectifs, le nouveau Président et son équipe doivent, dès leur prise de fonction, entamer une série de rencontres avec les autres secteurs formant la même entité « affairo-économico-financière » afin de créer un cadre de collaboration étroit avec toutes les structures socioéconomiques au grand bonheur du secteur privé. Ces différentes rencontres doivent aboutir à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire attrayant et avantageux pour la promotion du secteur privé.

Le troisième défi serait de créer

un cadre de collaboration décomplexé avec l'Etat pour un accompagnement du secteur privé. La nouvelle équipe dirigeante de la CCIM doit créer les conditions d'un appui de l'Etat au secteur privé, avec non seulement l'érection d'un fonds d'appui aux opérateurs économiques afin de booster le secteur privé. En effet, une banque dédiée au financement des opérateurs économiques avec un taux attractif comme c'est le cas dans beaucoup de pays, serait l'idéal. En somme le plébiscite de Madiou Simpara n'aura de sens que quand à la fin du mandat, les mandants sont largement satisfaits. La période de clémence serait de courte durée ; donc Il a du pain sur la planche et ces défis loin d'être abyssaux sont largement à sa portée. Pleins succès à la nouvelle équipe, celle issue de l'élection du 8 février 2026 pour une CCIM performante.

**Youssouf Sissoko**

## VOEUX 2026 DE MAITRE MOUNTAGA TALL A LA PRESSE

A Mesdames et messieurs les représentants de la Presse nationale, régionale, internationale et en ligne regroupés au sein de La Maison de la Presse (ACCES – AJPLM – AJSM – AMAP – AMATEL – APP-EL-Mali – APPEM – ASSEP – ESJSC-FONSOPRESSE – GIGMA – GPAC – GPPE – ORTM – RJDH – TV AES – UNAJEP – UNAJOM – UJRM – URPM – URTEL)

Mesdames et messieurs, Depuis plus d'un quart de siècle – depuis 1999, soit exactement vingt-sept ans – je présente, année après année, mes vœux à la grande famille de la presse. Je le fais alors en ma qualité de chef d'un parti politique : le Congrès National d'Initiative Démocratique - Faso Yiriwa Ton.

L'initiative, devenue une tradition, a par la suite été reprise par les Chefs d'Etat, la classe politique et d'autres acteurs de la vie publique malienne.

À l'orée de cette année 2026, me remémorant ma brève mission de Directeur de publication en des moments difficiles, et me croyant, à tort ou à raison diront certains, démocrate profondément convaincu du rôle et de la place des médias dans notre pays, je voudrais adresser, en mon nom et en ma qualité de citoyen viscéralement attaché à la presse, mes vœux de bonne et heureuse année à l'ensemble des actrices et acteurs de ce segment essentiel à la vie de la Nation.

Mesdames et messieurs, Le 17 janvier 2024, présentant mes vœux à la presse, j'ai conclu en ces termes : « Voici exactement 25 ans que je vous présente, en mon nom et en celui du CNID-FYT, mes vœux. Je souhaite – et je prie ALLAH SWT de m'entendre – que ces vœux soient les derniers que je présente au nom de ce parti, le Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID-Faso Yiriwa Ton), qui m'a tant donné. Cela ne signifie nullement que la tradition, aujourd'hui ancrée et adoptée par beaucoup, sera remise en cause : elle se poursuivra et s'améliorera sans doute, Inch'ALLAH ! Ainsi, je ne vous fais pas un adieu ; j'exprime juste un souhait : vous formuler mes vœux ailleurs, autrement. »

En effet, lors de ces vœux, j'avais exprimé le désir d'une nouvelle orientation personnelle, qui me déchargerait de mes responsabilités partisanes. Cette évolution est aujourd'hui imposée par la dissolution des partis politiques que je continue, avec d'autres, de contester devant les tribunaux.

Cette profession de foi de 2024 confirme, si besoin en était, que la Résistance par le Droit que nous menons ne procède d'aucune ambition personnelle : ma décision de quitter la vie partisane avait été officiellement annoncée. Elle sera définitive à l'issue des batailles judiciaires en cours, conduites au



nom de la préservation de la Démocratie, de la République et des Libertés.

Mesdames et messieurs, Faire des vœux, c'est souhaiter la réalisation de ce que l'on souhaite pour soi ou pour autrui, et contribuer, autant que possible, à leur concrétisation.

À la presse, pour l'année 2026 je formule les dix (10) vœux suivants :

1. la dépénalisation des délits de presse, cruciale pour garantir une expression libre, mais aussi et surtout responsable ;
2. le renforcement des structures faîtières, avec notamment l'opérationnalisation du Conseil des Pairs ;
3. un pouvoir accru, ainsi qu'une meilleure organisation et une plus

forte implication de vos structures faîtières dans la gestion des affaires de la presse ;

4. une formation initiale et continue de haut niveau ;

5. une aide publique effective qui contribuerait à la consolidation d'une presse libre et économiquement viable ;

6. l'opérationnalisation rapide du FONSOPRESSE ;

7. la libération de tous les journalistes privés de liberté et la fin de toute forme de privation de ces libertés ;

8. l'établissement de relations de bonne collaboration et de compréhension mutuelle avec les institutions assurant la « tutelle » fonctionnelle (Ministère – HAC), ainsi qu'avec les acteurs des réseaux sociaux ;

9. l'exercice de la profession dans un environnement sûr et libre de toute entrave, partout dans le monde. A cet égard, j'ai une pensée particulière pour vos confrères journalistes – notamment ceux qui sont enlevés, portés disparus, empêchés d'exercer leurs fonctions, emprisonnés ou même assassinés ;

10. la fin de la confusion entre médias publics et médias d'État.

Mesdames et messieurs, Au-delà de la presse, je formule pour la Nation dix (10) vœux. Que :

1. la paix se substitue aux affrontements et à la guerre ;

2. la résilience cède la place à la prospérité ;

3. le dialogue et l'entente remplacent la contrainte sous toutes ses formes ;

4. la production de richesses nationales réduise le recours fréquent voire permanent aux emprunts ;

5. les inaugurations suivent effectivement les poses de première pierre ;

6. le vécu quotidien de nos compatriotes annonce la concrétisation des promesses de lendemains qui chantent pour eux ;

7. le rassemblement exclut les exclusions ;

8. la Justice s'impose en toute circonstance et que force reste toujours à la Loi ;

9. la normalité remplace les crises et leur gestion aléatoire ;

10. la fin de la Transition avec des élections régulières, libres, démocratiques, transparentes et inclusives soit annoncée.

Enfin, je réitère mon vœu de voir reconnaître pleinement la dimension spirituelle de notre société par l'inscription du Nouvel An hégirien parmi les fêtes légales en République du Mali et l'adoption des mesures réglementaires pour rendre effectif le mariage religieux. Bonne et heureuse année 2026. Puisse ALLAH SWT nous entendre !

**Amine Yarabi.  
Me Mountaga TALL**

# DELITEMENT SECURITAIRE AU SAHEL La Communauté internationale va-t-elle rester indifférente ?

**En dépit des discours rassurants des autorités des pays de l'AES, la situation sécuritaire ne s'améliore guère dans l'espace sahélien. Face à ce qu'il convient d'appeler une détérioration préoccupante des conditions sécuritaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger, des voix et non des moindres comme celle de l'ancien Président de la Fédération de Russie, s'élèvent pour tirer la sonnette d'alarme et appeler à la solidarité internationale pour lutter contre le terrorisme.**

**L**a réalité est que les attaques se multiplient à un rythme ininterrompu avec des conséquences graves sur la paix et le développement. La dernière en date est celle de l'Aéroport International Diori Hamani de Niamey au Niger, bien que repoussée avec la dernière énergie par les forces nigériennes avec la participation des forces Russes, cette attaque prouve à suffisance que la situation est très volatile et nécessite beaucoup plus de coopération et de synergie d'actions de la communauté internationale pour sauver le sahel de l'effondrement. Jusqu'où ira la passivité de la communauté internationale ? Les autorités des pays de l'AES vont-elles enfin réaliser que leurs forces seules ne suffisent pas pour endiguer le fléau qu'est le terrorisme et doivent impérativement tendre la main à la communauté internationale ?

Malgré la coopération militaire entre les trois pays de l'AES avec Moscou, en dépit de la contribution à l'effort de guerre de la Chine, de la Turquie et de l'Iran, la crise sécuritaire ne s'améliore pas. Elle s'exacerbe même au point d'inquiéter les partenaires du Mali, du Niger et du Burkina Faso, qui n'hésitent plus à lancer un cri d'alarme et même d'alerte

maximale à la communauté internationale pour sauver le sahel d'un effondrement. La CEDEAO, l'Union Africaine, UA, l'Union Européenne et même l'Organisation des Nations Unies, toutes sont interpellées afin d'une synergie d'actions globales pour relever les défis sécuritaires au sahel. La lutte contre le terrorisme au sahel doit rappeler celle de la Syrie, qui pour des intérêts géopolitiques majeurs l'occident n'a pas daigné soutenir le Président syrien d'alors, Bachar Al Assad sous prétexte qu'il serait un poulain du Président Russe, considéré comme le premier ennemi de l'occident. La suite est connue, le régime a fini par tomber et l'incertitude s'est accrue.

#### Jusqu'à quand la Communauté internationale sera-t-elle passive ?

Pour rappel, après la période de la guerre froide, celle qui a bouleversé l'ordre mondial et opéré des changements géopolitiques majeurs avec la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, l'humanité ne s'est jamais portée aussi mal que pendant ces dix dernières années. D'Irak à la Syrie en passant par l'Ukraine, la Palestine, l'Iran, le Soudan, la RD Congo, jusqu'aux Etats du sahel, le monde semble être véritablement en ébullition. La menace



sur la paix mondiale n'a été aussi grande que maintenant, avec une course effarante aux armements nucléaires, des tensions régionales et des jeux d'intérêts fragilisant l'humanisme. En effet, la guerre qui est imposée aux pays du sahel est la conséquence du bouleversement de l'ordre mondial et d'un entrechoc des intérêts des puissants. L'occident, en tête duquel, la France et l'union européenne, ayant pris acte de son exclusion du sahel au profit de son ennemi juré qu'est la Russie, n'a visiblement l'intention d'aider les pays du sahel. C'est pourquoi il reste indifférent à la crise sécuritaire

Tous les rapports d'analyses de la situation sécuritaire au sein de l'AES font état d'une exacerbation inquiétante qui nécessite une grande synergie d'actions du monde entier pour éviter le scénario à la Syrienne ou à la Somalisation du sahel. Les autorités des pays de l'AES doivent sortir de leur Tour d'ivoire et de leur isolement diplomatique, pour s'ouvrir aux autres partenaires sous - régionaux, régionaux, voir internationaux et cela sans délai pour éviter le chaos aux peuples du sahel. La paix et la sécurité au sahel passent inéluctablement par la collaboration avec tous les pays et avec toutes les organisations, comme la CEDEAO, l'UA, l'ONU. Tout d'abord avec l'Algérie, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire pour le Mali ; Avec le Nigéria et le Benin, pour le Niger et enfin avec le Ghana, la Côte d'Ivoire pour le Burkina Faso. Ces voisins immédiats sont indispensables pour tout programme ou projet de paix au sahel. Sur le plan international les pays de l'AES doivent renouer leurs relations avec l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'ONU afin de réunir toutes les chances pour lutter efficacement contre le fléau qu'est le terrorisme.

**Les autorités des pays de l'AES vont-elles enfin réaliser que leurs forces seules ne suffisent pas pour endiguer le fléau qu'est le terrorisme et doivent impérativement tendre la main à la communauté internationale ?**

**Youssouf Sissoko**

## “EFFONDREMENT FINANCIER IMMINENT DE L'ONU” Le cow-boy des temps modernes, le Shérif sans revolver et l'héritier de Sun Tzu

Si l'état financier de la « faitière » des Organisations internationales est en berne, c'est tout le principe du système mondial qui est remis en cause. L'ONU serait née avec des tares congénitales. Ou, semble-t-il, elle a fait sienne, un combat pétrière de nobles intentions, qu'elle ne peut, à elle seule, mener. À l'épreuve d'un populisme grandissant, d'un monde global en profonde mutation, et d'un « Président mondial » se moquant royalement de tout code éthique onusien, l'annonce du Secrétaire Général de l'institution, Antonio Guterres, déclarant son état financier déliquescents, est inédite.

**A**u-delà de l'aveu de fragilité budgétaire, la situation financière de l'ONU révèle une crise plus profonde : celle de l'engagement politique de certains États majeurs envers le multilatéralisme. Dans le concert des Nations, des puissances centrales, pourtant fondatrices et longtemps garantes de l'édifice onusien, rechignent de plus en plus à s'acquitter de leurs cotisations obligatoires. Ce refus, souvent justifié par des considérations de politique intérieure ou par une lecture strictement utilitariste des relations internationales, fragilise mécaniquement une institution dont le fonctionnement repose sur la solidarité financière et la confiance collective. Lorsque les piliers vacillent, c'est l'ensemble de l'architecture mondiale qui tremble.

Cette défiance s'inscrit dans un climat international de plus en plus hostile à tout ce qui est perçu comme « onusien ». Aux yeux de nombreuses opinions publiques, l'Organisation des Nations-Unies apparaît impuissante face à la multiplication des conflits armés, à l'aggravation des crises humanitaires et à la banalisation de certaines dérives autorocratiques. L'ONU est alors jugée à l'aune de ce qu'elle ne fait pas, ou de ce qu'elle semble incapable d'imposer, oubliant parfois que son action reste conditionnée par la volonté, ou le veto, de ses États membres les plus influents. Cette incompréhension nourrit le populisme et renforce les discours souverainistes qui dénoncent une institution coûteuse, lente et déconnectée des réalités. C'est dans ce contexte que s'inscrit

la posture de Donald Trump, qui a ordonné le retrait de son pays de 66 organisations internationales « ne servant plus les intérêts américains », dont 31 affiliées au système onusien. Fidèle à sa doctrine « America First », l'ancien président a assumé une vision transactionnelle des alliances et du multilatéralisme, réduisant la coopération internationale à un simple calcul de gains immédiats. Pour certains observateurs, la mise en place d'un Conseil de paix parallèle sous son impulsion ne serait rien d'autre qu'une tentative de concurrence, voire de marginaliser, le Conseil de sécurité des Nations unies, jugé trop contraignant et insuffisamment aligné sur les priorités américaines. Cette attitude solitaire, loin de renforcer durablement la position des



États-Unis, pourrait au contraire accélérer un déclin déjà perceptible de leur leadership mondial. En se retirant des espaces où se définissent les normes, les règles et les équilibres internationaux, Washington laisse le champ libre à d'autres acteurs plus patients et stratégiques. L'histoire des relations internationales montre que l'influence ne se mesure pas uniquement à la puissance militaire ou économique, mais aussi à la capacité à façonnner l'ordre mondial de l'intérieur.

Dans ce jeu d'opportunités, l'autre superpuissance de la planète observe et avance ses pions. Aujourd'hui, les États-Unis demeurent le premier contributeur au budget de l'ONU, à hauteur de 22 %. Mais cette position n'est pas intangible. La Chine, déjà très ac-

tive dans les agences spécialisées et les opérations de maintien de la paix, pourrait bel et bien ravir cette première place financière et symbolique. Un tel basculement ouvrirait un nouveau chapitre des relations internationales, marqué par une redistribution des rôles et des influences, tandis qu'une Amérique hésitante réaliseraient, peut-être trop tard, que le multilatéralisme n'est pas seulement une charge, mais aussi un levier de puissance.

Une certaine lecture serait que, dans un Far West diplomatique où le Cowboy tire sans regarder, le Shérif sans revolver tente de maintenir l'ordre pendant que l'héritier de Sun Tzu avance ses pions.

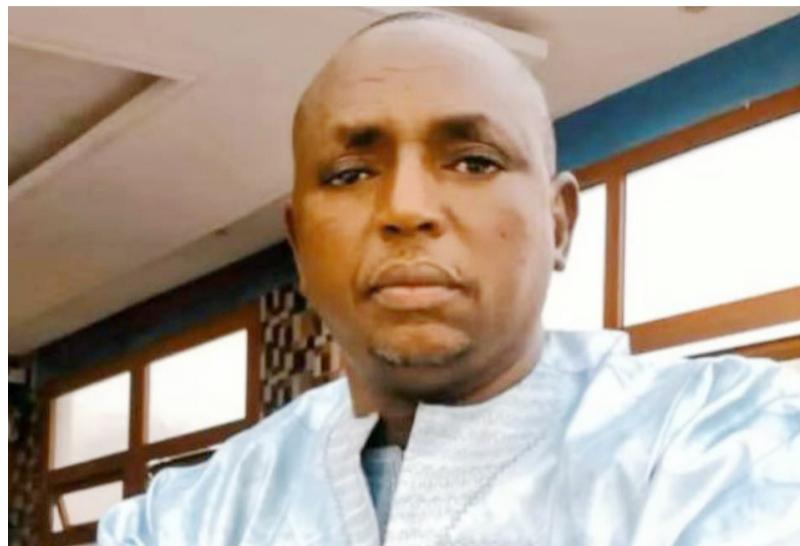
**Ahmed M. Thiam**

## QUAND L'AMNÉSIE SERT L'AUTORITARISME LA DISSOLUTION DES PARTIS ET LE DÉNI DE NOTRE HISTOIRE

*Il est frappant de constater combien de Maliens évoquent l'indépendance comme un miracle tombé du ciel, ignorant totalement les mécanismes institutionnels et politiques qui l'ont rendue possible. Cette ignorance n'est pas anodine : elle constitue un défaut épistémologique majeur qui permet aujourd'hui aux autorités de transition de détruire les fondements mêmes de notre démocratie tout en se drapant dans les habits de nos héros fondateurs.*

L'année 1946 marque la naissance du pluralisme politique au Soudan français. En l'espace de quelques semaines, trois partis voient le jour : le Parti Démocratique Soudanais le 6 janvier, le Bloc Démocratique Soudanais le 26 janvier, et le Parti Progressiste Soudanais de Fily Dabo Sissoko le 13 février. Le 22 octobre 1946, la fusion des deux premiers donne naissance à l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain, avec Mamadou Konaté à sa tête et Modibo Keïta comme secrétaire général. Contrairement à ce que la mémoire officielle suggère, cette création ne signifie nullement la domination immédiate de l'US-RDA. Le PSP écrase ses adversaires aux législatives de novembre 1946 (deux députés contre zéro), puis de 1951 (trois députés contre un seul pour l'US-RDA). C'est seulement avec les municipales de 1953 et 1956 que le rapport de force s'inverse. Modibo Keïta devient maire de Bamako, et l'US-RDA triomphe aux élections territoriales de mai 1957 avec 35 députés contre cinq pour le PSP.

Au-delà des chiffres électoraux, cette période révèle un clivage sociologique profond qui structure encore notre pays : le PSP représentait le Mali rural, traditionnel, structuré autour des chefferies coutumières et des autorités villageoises ; l'US-RDA incarnait le Mali urbain, moderniste, porté par les évolués, les syndicats et les nouvelles classes sociales nées de la colonisation. Ces deux forces



politiques exprimaient des visions légitimes mais concurrentes de l'émancipation nationale.

Ce détour historique n'est pas gratuit face à la dissolution brutale des partis politiques en mai 2025. Il expose une hypocrisie monumentale : comment peut-on vénérer Modibo Keïta tout en détruisant précisément ce qui a permis son ascension politique ? Sans le pluralisme de 1946-1957, sans cette compétition acharnée entre partis, sans cette mobilisation massive des citoyens, Modibo Keïta n'aurait jamais conquis la mairie de Bamako, jamais bâti sa légitimité populaire, jamais arraché l'indépendance.

Nos pères fondateurs comprenaient intuitivement que les partis politiques n'étaient pas de simples machines électORALES. Ils constituaient des écoles de formation civique et patriotique, des structures d'encadrement des masses, des espaces de débat sur le projet de société, des laboratoires de la citoyenneté soudanaise puis malienne. Le PSP et l'US-RDA n'étaient pas que des organisations rivales : ils représentaient deux visions légitimes du Mali indépendant, deux manières d'articuler tradition et modernité, deux conceptions de l'émancipation nationale.

Certes, le Mali post-indépendance fut gouverné par un parti unique, l'US-RDA. Mais il faut rappeler avec force que cette situation découle directement de la dissolution du PSP en 1963 et de l'emprisonnement de Fily Dabo Sissoko,

qui mourra en détention dans des conditions jamais élucidées. Et comme l'histoire l'a démontré, l'US-RDA a payé très cher cette élimination de toute opposition : le coup d'État de 1968 contre Modibo Keïta est l'aboutissement logique de cette fermeture de l'espace politique.

La dissolution du PSP et l'arrestation de Fily Dabo Sissoko constituent le péché originel de notre République. C'est l'instant précis où le multipartisme fondateur a été sacrifié sur l'autel d'une prétendue unité nationale. C'est le moment où la dialectique politique productive a été remplacée par le monolithisme idéologique stérilisant. C'est la seconde où la critique légitime est devenue "complot contre la sûreté de l'État".

Avec Fily Dabo Sissoko s'est éteinte une vision alternative du Mali : respectueuse des autorités traditionnelles, méfiante des aventures idéologiques radicales, favorable à une transformation progressive plutôt qu'à une rupture révolutionnaire. Cette vision méritait d'être débattue, contestée, combattue politiquement et pas éliminée physiquement.

L'histoire malienne a rendu son verdict sans appel : supprimer l'opposition légitime ne produit jamais l'unité, mais toujours la violence. Modibo Keïta renversé en 1968, Moussa Traoré chassé en 1991, Amadou Toumani Touré en 2012, Ibrahim Boubacar Keïta en 2020, chaque régime ayant étouffé

le pluralisme a fini par être renversé, généralement dans la brutalité et le chaos.

La dissolution généralisée des partis politiques en mai 2025 reproduit la même logique mortifère que 1963, mais en infiniment pire. En 1963, il subsistait au moins l'US-RDA : un parti de masse implanté dans tout le territoire, disposant de structures organisées, porteur d'une idéologie socialiste panafricaine cohérente, capable d'encadrer la population et de donner du sens à l'action politique. En 2025, la junte d'Assimi Goïta dissout TOUS les partis sans exception, sans proposer la moindre alternative institutionnelle. C'est un vide politique intégral, un désert organisationnel complet. Il ne reste que l'appareil militaire et administratif, sans aucune médiation politique entre le pouvoir et la société.

Les autorités transitoires invoquent en permanence Modibo Keïta et les héros de l'indépendance. Mais elles pratiquent exactement ce qui a provoqué la chute de la Première République : l'étouffement systématique de tout espace d'expression politique autonome. Avec une différence de taille : Modibo Keïta avait au moins un projet de société structuré, une vision économique ambitieuse, un engagement panafricain sincère. Que propose la junte actuelle ? Aucun programme cohérent, aucune vision claire, aucun horizon politique identifiable. Juste une rhétorique souverainiste creuse et une prolongation indéfinie de la transition.

Nos pères de l'indépendance savaient que les partis politiques étaient bien davantage que des organisations de conquête du pouvoir. C'étaient des instruments de conscientisation politique, des structures de formation des cadres, des canaux d'expression des aspirations populaires, des courroies de transmission entre l'État et les citoyens. Sans le PSP et l'US-RDA, sans leurs meetings enflammés, leurs sections villageoises, leurs cellules de quartier, leurs journaux militants, il n'y aurait pas eu de mobilisation de masse pour l'indé-

pendance. Sans cette organisation politique du peuple soudanais, la France n'aurait jamais accepté de négocier la souveraineté. L'indépendance n'a pas été octroyée par bonté d'âme coloniale : elle a été arrachée par un rapport de force construit patiemment par les partis politiques.

Dissoudre aujourd'hui ces structures au nom de la "refondation" ou de la "souveraineté", c'est scier la branche sur laquelle on prétend être assis. C'est détruire les instruments mêmes qui permettent de construire une souveraineté effective. C'est transformer les citoyens en sujets atomisés, privés de toute capacité d'organisation collective, de toute possibilité de pression sur le pouvoir, de toute voix politique structurée.

Cette amnésie historique sélective n'est pas fortuite. Elle est fonctionnelle pour un pouvoir militaire qui a besoin de la légitimité symbolique des héros fondateurs sans accepter les contraintes institutionnelles qu'ils ont établies. On peut ainsi brandir le portrait de Modibo Keïta sans tolérer le moindre parti d'opposition, invoquer Soundiata Keïta sans restaurer les mécanismes traditionnels de délibération collective, célébrer la résistance anticoloniale sans admettre qu'elle s'est organisée précisément à travers des structures partisanes.

Le Mali de 2025 marche les yeux fermés vers le précipice que le Mali de 1963 a déjà connu. Nous invoquons l'unité pour justifier l'uniformité, nous brandissons la souveraineté pour légitimer l'autoritarisme, nous parlons de refondation tout en détruisant les fondations. Et tout comme en 1963, ce chemin ne mène qu'à l'impasse et à la violence. On ne bâtit pas la souveraineté sur les ruines de la politique. Nos pères de l'indépendance le savaient intimement. Il serait temps que leurs héritiers autoproclamés réapprennent cette leçon élémentaire avant que l'histoire ne se répète une fois de plus en tragédie.

Sambou Sissoko



Groupe BDM

Plus qu'un réseau bancaire,  
une promesse d'union.



(+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36  
info@bdm-sa.com  
www.bdm-sa.com

Suivez-nous sur

## ATTAQUE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DIORI HAMANI DE NIAMEY

# Le Général Tiani sous le coup de l'émotion accuse Macron, Ouattara et Talon

**Lorsqu'un dirigeant sait exactement ce qui se passe à trois mille kilomètres de sa capitale mais ignore ce qui se déroule à ses propres frontières, deux hypothèses se présentent : soit ses services de renseignement sont d'une incompétence abyssale, soit il ment délibérément. Dans le cas du général Abdourahamane TIANI, la seconde option semble la plus vraisemblable.**

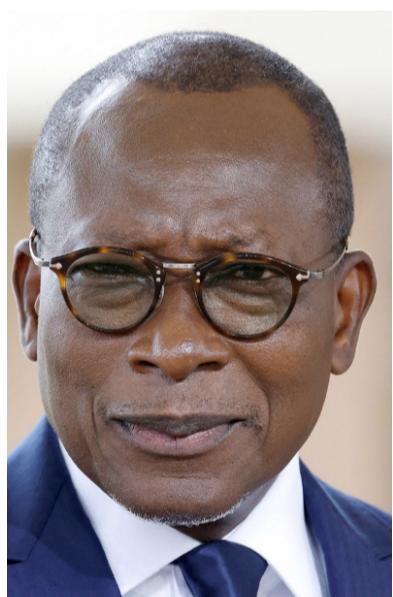
**L**e chef de la junte nigérienne prétend disposer d'informations précises sur de prétendus camps d'entraînement de mercenaires à Jacqueville, en Côte d'Ivoire. Il affirme surveiller les mouvements militaires ivoiriens. Pourtant, ce même appareil sécuritaire se révèle incapable d'empêcher que la région de Tillabéry, porte d'entrée du territoire nigérien depuis le Mali et le Burkina Faso, ne devienne le cimetière de plus de mille deux cents citoyens depuis son accession au pouvoir. Cette asymétrie n'est pas accidentelle. Elle est stratégique.

Reconnaitre que Tillabéry constitue l'épicentre de la violence terroriste au Niger imposerait de reconnaître une vérité dérangeante : les sanctuaires jihadistes se situent au Mali et au Burkina Faso, précisément dans les pays avec lesquels Niamey forme l'Alliance des États du Sahel. Cette coalition militaire, présentée comme le rempart de la souveraineté sahélienne contre l'impérialisme occidental, serait alors révélée pour ce qu'elle est : un espace de libre circulation pour les groupes armés terroristes.

Les dirigeants du principal mouvement jihadiste actif dans la région ne sont pas des fantômes. Leurs identités, leurs origines, leurs réseaux familiaux sont documentés depuis des années. Tous sont ressortissants maliens ou burkinabè. Tous opèrent depuis des bases situées dans le Liptako Gourma ou dans les provinces sahéliennes. Aucun n'a besoin de transiter par Abidjan ou Cotonou pour frapper au Niger. La géographie rend l'accusation de TIANI non pas simplement fausse, mais grotesque.

Pourtant, cette grotesque accusation remplit une fonction politique essentielle : elle déplace la responsabilité. Tant que l'opinion publique nigérienne croit que l'ennemi vient de l'extérieur de l'AES, elle ne questionnera pas l'inefficacité manifeste de cette alliance. Tant que la Côte d'Ivoire ou le Bénin peuvent être désignés comme coupables, le Mali et le Burkina Faso restent au-dessus de tout soupçon. La cartographie du mensonge suit fidèlement les impératifs de la diplomatie régionale.

Le traitement différencié des interventions militaires étrangères achève de démasquer la



nature idéologique du régime de Niamey. Lorsque des combattants russes participent à des opérations militaires sur le sol nigérien, le général TIANI exprime publiquement sa gratitude. Lorsque la France intervient au Bénin à la demande formelle d'un président constitutionnel pour protéger des institutions démocratiques, Niamey hurle au néocolonialisme.

Cette contradiction n'embarrasse visiblement personne au sein de la junte. Elle révèle pourtant que la souveraineté, dans le discours de l'AES, ne fonctionne pas comme un principe juridique universel mais comme un mot code utilisé exclusivement contre certains acteurs internationaux. Des forces russes peuvent bombarder, tuer et occuper sans que cela ne pose le moindre problème de souveraineté. Des troupes françaises ne peuvent même pas intervenir à la demande explicite d'un gouvernement africain légitime sans déclencher une tempête rhétorique.

Ce double standard discrédite profondément le concept même

de souveraineté africaine. Il le transforme en slogan publicitaire au service de régimes militaires qui cherchent moins à construire une indépendance réelle qu'à changer de tutelle. La dépendance reste totale. Seul le maître change. Mais il est apparemment moins humiliant de dépendre de Moscou que de Paris. Telle est la profondeur stratégique du souverainisme version AES. Les gesticulations diplomatiques de TIANI auraient pu rester dans le registre du folklorique si elles ne produisaient pas des conséquences économiques catastrophiques pour les Nigériens ordinaires. Le pipeline qui devait transformer le Niger en pays exportateur de pétrole, générant un demi-milliard de dollars annuels, demeure inutilisable. Non pas à cause d'un sabotage béninois, mais suite à des destructions perpétrées par des Nigériens sur leur propre territoire.

La réponse logique aurait consisté à sécuriser cette infrastructure vitale, à arrêter les saboteurs, à rétablir le flux pétrolier. Le régime militaire a préféré fermer

hermétiquement la frontière avec le Bénin et accuser Cotonou de tous les maux. Résultat : le Niger se prive volontairement de revenus équivalant à plusieurs budgets ministériels tout en plongeant son économie dans une crise énergétique qui paralyse le secteur productif depuis des mois.

L'affaire de l'uranium illustre la même logique autodestructrice. Incapable de négocier intelligemment avec Orano, le Niger se retrouve avec des stocks considérables d'uranium qu'aucun acheteur sérieux n'osera toucher en raison des risques juridiques internationaux. Même la Russie, pourtant présentée comme le partenaire alternatif miracle, a renoncé à récupérer la cargaison qui l'attendait au port de Lomé. Cette séquence évoque irrésistiblement les péripéties maliennes avec Barrick Gold. Après des mois de menaces, de rhétorique nationaliste et de tensions qui ont fait fuir les investisseurs, Bamako a finalement capitulé en acceptant un arrangement financier ponctuel qui ne change rien aux structures économiques du pays. Le Niger emprunte exactement le même chemin : beaucoup de bruit souverainiste, des pertes économiques durables, aucune transformation structurelle.

Il existe une ironie amère dans l'obsession de TIANI à désigner Paris comme marionnettiste du terrorisme sahélien alors que les vrais flux financiers vers les groupes armés prospèrent sans susciter la moindre indignation officielle. Les Émirats arabes unis ont récemment transféré cinquante millions de dollars au JNIM pour racheter un de leurs ressortissants capturé.

Cette somme astronomique permet aux jihadistes de financer leurs opérations pendant des années, de recruter massivement, d'acquérir des armements sophistiqués.

D'ailleurs, l'attaque récente contre la base militaire de Niamey a démontré que les groupes terroristes disposent désormais de drones capables de frapper en pleine capitale. Cette capacité nouvelle, rendue possible par les dizaines de millions de dollars récoltés via les rançons, transforme radicalement la nature de la menace. Les capitales sahariennes, jusqu'ici relativement protégées, deviennent des cibles potentielles.

Mais dans le récit manichéen de TIANI, les Émirats n'apparaissent jamais comme problématiques. Les circuits de blanchiment, les trafics d'armes, les complicités locales qui permettent la circulation des djihadistes entre les trois pays de l'AES ne sont jamais évoqués. Non, dans cette vision simpliste du monde, un seul acteur tire les ficelles : l'Occident néocolonial. Cette cécité volontaire condamne le Niger à combattre un ennemi imaginaire pendant que l'ennemi réel prospère.

Deux années après le renversement du président Mohamed Bazoum, quel bilan peut dresser le régime de TIANI ? Plus de mille sept cents morts civils et militaires. Une économie en chute libre. Des frontières fermées qui accentuent l'isolement. Des infrastructures stratégiques paralysées. Des revenus pétroliers et uranifères évanouis. Une dépendance militaire totale vis à vis de la Russie.

Face à ce désastre, la junte n'a qu'une seule réponse : accuser toujours plus fort. La Côte d'Ivoire, le Bénin, la France, la CEDEAO. Peu importe que ces accusations soient géographiquement absurdes et factuellement indéfendables. Elles remplissent leur fonction : détourner l'attention du bilan catastrophique du régime militaire.

Mais cette stratégie de l'anathème permanent bute sur un obstacle insurmontable : la réalité. On ne peut pas indéfiniment promettre la sécurité tout en multipliant les défaites militaires. On ne peut pas éternellement célébrer la souveraineté économique tout en appauvrissant le pays. On ne peut pas continuellement accuser des ennemis extérieurs lorsque la menace vient manifestement de l'intérieur de sa propre alliance régionale.

Le général TIANI a transformé le Niger en laboratoire d'une expérience politique toxique : celle d'un pouvoir qui substitue la désignation de coupables à l'exercice du gouvernement, qui remplace la stratégie par le ressentiment, qui confond la souveraineté avec l'isolement. Les Nigériens paient cette expérience de leur sang et de leur pauvreté croissante. Combien de temps encore pourront-ils croire que leurs souffrances viennent d'Abidjan plutôt que de Niamey ?

**Sambou Sissoko**

# RÉHABILITER LES PARTIS POLITIQUES Pour une mémoire politique juste et une refondation lucide du Mali



On ne bâtit pas une Nation durable en détruisant les instruments qui l'ont fait naître.

Depuis plusieurs années, un discours dominant s'est installé au Mali : celui du rejet global des partis politiques, accusés de tous les maux – corruption, clientélisme, inefficacité, trahison des idéaux nationaux. Ce discours, porté par la lassitude populaire et nourri par les échecs successifs de la gouvernance démocratique, a culminé avec la dissolution des partis politiques, le 13 mai 2025, présentée comme une mesure salutaire de « nettoyage » de la vie publique.

Mais l'histoire, lorsqu'on la lit avec rigueur et honnêteté, enseigne une vérité plus nuancée :

on ne peut pas confondre les dérives de certains acteurs avec la nature même de l'institution partisane. Car ce serait, pour reprendre une formule consacrée, « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Les partis politiques : matrice de la conscience nationale

Contrairement à une idée aujourd'hui répandue, les partis politiques n'ont pas été une importation artificielle des indépendances sans enracinement antérieur. Bien au contraire. Ils ont constitué au Soudan français comme dans l'ensemble de l'Afrique occidentale, les premiers espaces d'apprentissage de la citoyenneté moderne, de la liberté politique et de la responsabilité collective.

Dès l'après-guerre, alors que le régime colonial demeurait fondamentalement inégalitaire, ce sont les partis qui ont porté les revendications d'émancipation :

- abolition de l'indigénat ;
- suppression du travail forcé ;
- accès à la citoyenneté nationale ;
- reconnaissance des libertés publiques ;
- lutte pour l'égalité juridique et politique.

Des figures comme Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Modibo KEITA, Fily Dabo SISSOKO, Lamine GUEYE, Léopold Sédar SENGHOR n'étaient pas des militaires, mais des intellectuels, des enseignants, des parlementaires, des hommes de pensée et d'action. Ils ont compris que la liberté ne se conquiert pas par les armes seules, mais par l'organisation politique, la conscience collective et la lutte idéologique.

C'est dans les partis – et non dans les casernes – que s'est forgée la première génération de dirigeants africains.

Le RDA : un parti, une école, une conscience

Le Rassemblement Démocratique Africain (RDA), né à Bamako en 1946, n'était pas un simple appareil électoral. Il fut :

- une école de formation politique ;
- un instrument de mobilisation populaire ;
- un cadre de structuration idéologique ;
- un outil d'émancipation collective.

Il a su fédérer ouvriers, paysans, fonctionnaires, anciens combattants, intellectuels et chefs traditionnels autour d'un projet commun : la fin du système colonial et l'accès à la souveraineté.

Ce sont les partis qui ont préparé :

- les grandes lois d'émancipation ;
- la décolonisation progressive ;
- la construction des États ;
- l'indépendance elle-même.

L'histoire est formelle : le Mali n'est pas né d'un coup d'État, mais d'un combat politique organisé.

Faire la part des choses : tous les partis ne se valent pas

Il serait intellectuellement malhonnête de nier les dérives observées dans le multipartisme malien post-1991 :

- prolifération de partis sans ancrage réel ;
- absence de formation idéologique ;
- clientélisme électoral ;
- personnalisation excessive ;
- déconnexion des préoccupations populaires.

Mais ces dérives ne sauraient justifier la négation du principe même du pluralisme politique.

Il faut distinguer :

- les partis de circonstance, créés pour capter des avantages ;
- des partis structurants, porteurs d'un projet, d'une doctrine, d'une vision.

De même que l'on ne supprime pas l'école parce que certains enseignants et administrateurs faillissent, on ne supprime pas les partis parce que certains ont trahi leur mission.

Les civils avant les militaires : une vérité historique

Un autre amalgame dangereux consiste à opposer systématiquement civils et militaires, comme si les premiers avaient échoué là où les seconds réussiraient.

L'histoire démontre pourtant que :

- ce sont les civils qui ont pensé l'État ;
- ce sont les civils qui ont négocié l'indépendance ;
- ce sont les civils qui ont conçu les institutions ;

- ce sont les civils qui ont porté l'idéal panafricain.

Les armées africaines, dans leur écrasante majorité, sont nées APRÈS l'indépendance, dans des cadres conçus par des civils. Elles ont un rôle fondamental : la défense de la souveraineté. Mais elles ne remplacent ni le débat politique, ni la construction idéologique, ni la médiation sociale.

La liberté ne se décrète pas par ordonnance. Elle se construit par la politique.

Les dangers d'une dissolution prolongée des partis

La suspension durable de la vie partisane comporte des risques majeurs :

## 1- Atrophie du débat public

Sans partis, il n'y a plus de confrontation d'idées structurées, mais seulement des opinions diffuses.

## 2- Désertification intellectuelle

Les partis sont des lieux de formation politique. Leur absence affaiblit la culture civique.

## 3- Personnalisation excessive du pouvoir

Sans organisations collectives, la politique se réduit à des individus.

## 4- Rupture de la transmission générationnelle

Les jeunes ne sont plus formés à l'engagement, mais à l'attentisme ou à la radicalité.

## 5- Fragilisation de la démocratie future

On ne reconstruit pas un système politique du jour au lendemain.

Pour une refondation intelligente, non une table rase

La solution n'est pas l'éradication des partis, mais leur réhabilitation sélective et encadrée :

- réformer la loi sur les partis ;
- exiger une implantation territoriale réelle ;
- imposer des mécanismes de formation politique ;
- Conditionner le financement à la transparence ;
- Encourager les regroupements idéologiques ;
- Restaurer la fonction éducative du politique.

Il faut moins de partis, mais de meilleurs partis.

Moins de slogans, plus de doctrine.

Moins de carriérisme, plus de vision.

En définitive : sans politique, pas de nation.

Le Mali ne s'est pas construit par les armes, mais par la pensée, l'engagement et l'organisation politique. Ceux qui ont porté la lutte pour l'émancipation l'ont fait au nom d'idéaux, à travers des partis, des débats, des congrès, des compromis.

Dissoudre les partis sans reconstruire leur rôle, c'est affaiblir la mémoire politique de la Nation.

Car une vérité demeure :

On peut dissoudre les partis, mais on ne supprime pas le besoin de politique.

Et lorsqu'on l'ignore, elle revient toujours, plus brutale, plus confuse, plus dangereuse.

*Par Dr Mahamadou KONATÉ*

**Président/Coordinateur de recherche Centre Kurukanfuga- BGCP**

## MALI / LA RÈGLE DE DROIT DANS LE MILIEU SCOLAIRE : UN IMPÉRATIF POUR L'ÉDUCATION



**L**e système éducatif est régi par un cadre juridique solide : la Constitution, la loi n°01-060/AN-RM du 16 août 2001 portant orientation de l'éducation nationale, les décrets et arrêtés ministériels, ainsi que les règlements intérieurs des établissements scolaires.

Ces normes encadrent à la fois l'enseignement public et privé et définissent clairement les droits, devoirs et responsabilités des élèves, enseignants, chefs d'établissement, promoteurs d'écoles privées et parents d'élèves.

L'autorité scolaire, gardienne de la légalité

Les chefs d'établissement disposent de pouvoirs disciplinaires strictement encadrés par la loi (décret n°2010-100/P-RM sur le régime disciplinaire des établissements scolaires). Toute sanction doit être légale, proportionnée et motivée. Dans la pratique, des dérives persistent : sanctions arbitraires, humiliations publiques ou exclusions abusives. Ces comportements, contraires au droit, fragilisent la légitimité de l'autorité scolaire et portent atteinte à la dignité des élèves.

La protection des droits fondamentaux

La règle de droit en milieu scolaire vise principalement la protection des élèves, notamment le droit à la dignité, à l'intégrité physique et morale, ainsi qu'à une éducation dans un environnement sûr et équitable.

L'administration scolaire a le devoir de veiller à l'application rigoureuse des textes, de sanctionner les abus et de former les responsables éducatifs aux principes du droit scolaire.

Un impératif pour l'école malienne

Respecter la légalité n'est pas une option : c'est un impératif pour bâtir une école disciplinée, crédible et respectueuse des principes de l'État de droit.

Le renforcement du contrôle administratif et de la formation juridique des acteurs éducatifs constitue un levier essentiel pour garantir un environnement scolaire juste et sécurisé.

En conclusion

Au Mali, le respect de la règle de droit dans le milieu scolaire n'est pas une simple formalité, mais une nécessité absolue. Il conditionne la crédibilité de l'école, la discipline au sein des établissements et la protection de tous ses acteurs dans le cadre de l'État de droit.

Références légales :

Constitution de la République du Mali, 22 juillet 2023.  
Loi N°01-060/AN-RM du 16 août 2001 portant orientation de l'éducation nationale

Décret N°2010-100/P-RM sur le régime disciplinaire dans les établissements scolaires

Arrêté N°10, 0689/MAELN - SG fixant Règlements intérieurs

**Mohamed Abdéramane SOGODOGO**

**L'alternance**  
Hebdomadaire d'informations d'enquête et d'analyse

Siège : Magnambougou faso kanu

RUE : 60 Imm. SALAM

Tél : 20 20 95 54

Email :

Récépissé n°005-21/PR-CVI-BKO

**Fondateur et Directeur de Publication :**

Youssouf Sissoko Tel 77 76 98 88

**Rédactrice en chef :**

Assitan Diakité Tel 92 92 74 75

**Membres de la Rédaction :**

Oumou Sissoko, Youssouf Sissoko, Assitan Diakité, Ahmed Thiam, Mahamadou Yattara, Yacouba Coulibaly, Mohamed

Sogodogo

**Agent commercial :**

Cheick T Traoré Tel 76 37 52 92

**Infographie :** Med Moh

**Distributeur :**

Ali Sogodogo Tel 72 70 14 25

# PMU Mali célèbre douze agents admis à la retraite lors d'une cérémonie solennelle à l'hôtel de l'amitié de Bamako

Le PMU Mali a organisé, le vendredi 30 janvier 2026, une cérémonie solennelle en l'honneur de douze (12) agents admis à la retraite, à l'hôtel de l'Amitié de Bamako.

Présidée par le Directeur Général, M. Fasséry DOUMBIA, en présence des Directeurs Généraux Adjoints, des membres du Comité de Direction, des représentants syndicaux, des partenaires ainsi que de l'ensemble du personnel, cette Fête des Retraités a été un moment fort de reconnaissance, d'émotion et de gratitude.

À travers cette cérémonie, le PMU Mali a tenu à rendre un hommage appuyé à des femmes et des hommes qui, durant de longues années, ont contribué avec loyauté, professionnalisme et engagement au développement et au rayonnement de l'entreprise. Les agents honorés sont : Moulaye TOUNKARA, Siaka



TRAORÉ, Cheick Sidia TOURÉ, Oumar SIDIBÉ, Ouriba DEMBÉLÉ, Oumar GUÈYE, Vembe MOUKORO, Abdoulaye KAMATÉ, Diakité DAMA, Madame

Mariam Diallo KONATÉ, Fatimata DIARRA et Pinda DIALLO. Dans son allocution, le Directeur Général M. Fasséry DOUMBIA a rendu un vibrant hommage



aux retraités, saluant la qualité du travail accompli, l'héritage transmis aux générations futures et l'importance de préserver les valeurs humaines au cœur de l'action du PMU Mali. Il a rappelé que la retraite constitue non pas une fin, mais l'aboutissement d'un parcours professionnel exemplaire. Enfin, il a tenu à remercier et féliciter la Direction Marketing et Communication pour la bonne organisation de cet événement.

La cérémonie a été marquée par la remise symbolique de cadeaux et d'attestations de reconnaissance par la Direction Générale, les membres du CODIR et les organisations syndicales, suivie

de prises de parole des représentants syndicaux du CSTM et de la SYNABEF.

Moment de convivialité et de partage, cette Fête des Retraités illustre l'attachement du PMU Mali à la reconnaissance du capital humain et à la valorisation de celles et ceux qui ont servi l'entreprise avec dévouement. Elle s'est achevée dans une ambiance chaleureuse autour d'une animation musicale et d'un buffet, consacrant une belle page de la vie institutionnelle du PMU Mali.

**Direction du Marketing et Communication**

## 16<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE CONSULAIRE DU CONSEIL MALIEN DES CHARGEURS

Le Conseil Malien des Chargeurs, CMC a tenu au centre International des Conférences de Bamako, le Samedi 31 janvier 2026, sa 16<sup>e</sup> session ordinaire sous la présidence de Mme Dembélé Madina Sissoko, ministre des transports et des infrastructures. Cette session avait à son ordre du jour la présentation du rapport d'activités 2025, du projet et de programme d'activités 2026, la présentation de l'Etat d'exécution du budget 2025 et du projet de budget 2026.

Le Président du Conseil Malien des Chargeurs a dans son discours d'ouverture saluer le gouvernement et en particulier la ministre des Transports et des infrastructures pour son accompagnement constant et tous les efforts qu'elle ne cesse de déployer pour la bonne marche du secteur surtout en cette période cruciale marquée par la lutte contre le terrorisme. Il a évoqué les difficultés auxquelles les opérateurs économiques sont confrontées au quotidien notamment l'approvisionnement du pays en carburant et autres denrées de produits. Il a déploré la situation au différent port de Dakar où plus de 3 000 centaines étaient bloqués à cause



de l'insécurité. Tout en saluant la résilience des opérateurs économiques il n'a pas manqué de remercier les plus hautes autorités du pays pour leur accompagnement. S'agissant du Bilan de l'année écoulée, le Président du Conseil Malien des Chargeurs le présente comme suit plus de 80 à 90 % d'objectifs atteints et un engagement pour faire mieux. Comme perspective 2026 sera celle de l'anticipation et de la réalisation des objectifs comme les ports secs et la mise à disposition de plus d'espaces aux transporteurs. Quant à Mme la ministre des Transports et des infrastructures, tout en reconnaissant les énormes sacrifices consentis par

les transporteurs pour assurer l'approvisionnement du pays en produits, elle a salué les efforts du Conseil Malien des Chargeurs tout en exhortant les membres à s'acquitter de leurs droits. Elle se dit disposée à traiter attentivement toutes les doléances des Chargeurs, mais elle souhaite plus de proactivité « pour ma part je vous réaffirme la disponibilité entière et l'accompagnement constant du ministère des Transports et des infrastructures pour le développement du secteur ». La cérémonie d'ouverture a pris sur une note d'espérance celle de travailler main dans la main pour le bonheur du Mali.

## AVIS AU PUBLIC

La Direction Commerciale du PMU-MALI a le plaisir de communiquer ci-après  
le calendrier des paris pour le mois de :

**FEVRIER 2026** PMU-MALI

1	DIMANCHE	01-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
2	MARDI	03-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
3	MERCREDI	04-févr	Cagnes-sur-Mer	plat	QUINTE-TIERCE/COUPLE
4	JEUDI	05-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
5	VENDREDI	06-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
6	SAMEDI	07-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
7	DIMANCHE	08-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
8	MARDI	10-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
9	MERCREDI	11-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
10	JEUDI	12-févr	Cagnes-sur-Mer	Plat	QUARTE/TIERCE/COUPLE
11	VENDREDI	13-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
12	SAMEDI	14-févr	Auteuil	Obstacle	QUARTE/TIERCE/COUPLE
13	DIMANCHE	15-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
14	MARDI	17-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
15	MERCREDI	18-févr	Cagnes-sur-Mer	plat	QUINTE-TIERCE/COUPLE
16	JEUDI	19-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
17	VENDREDI	20-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
18	SAMEDI	21-févr	Cagnes-sur-Mer	Plat	QUARTE/TIERCE/COUPLE
19	DIMANCHE	22-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
20	MARDI	24-févr	Cagnes-sur-Mer	Plat	QUARTE/TIERCE/COUPLE
21	MERCREDI	25-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
22	JEUDI	26-févr	Cagnes-sur-Mer	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE
23	VENDREDI	27-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUINTE-TIERCE/COUPLE
24	SAMEDI	28-févr	Paris-Vincennes	Trot	QUARTE/TIERCE/COUPLE

Le PMU-MALI souhaite bonne chance aux fidèles parieurs ☐

COURSES HIPPIQUES LOTO 5/90 PARI FOOT

Bamako, le 21 janvier 2026

LA DIRECTION GENERALE



PMU - MALI | Société du Pari Mutual Urbain

Direction Générale / Place de la Liberté, Bamako, Mali B.P.E: 886

© Le Portefeuille - Communication & Marketing